



**CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
DE MOUY**

Tel : 03.62.72.57.30  
BP 70259  
60250 MOUY

## **Compte Rendu du Conseil d'Administration du 6 septembre 2022**

---

Dûment convoqué, le Conseil d'Administration s'est réuni le 6 septembre 2022 à 14h00 au CCAS de Mouy.

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1<sup>er</sup> point      **Approbation** du compte rendu précédent
- 2<sup>ème</sup> point    **Mise en place de la nouvelle nomenclature budgétaire** (Passage à la nomenclature M 57)
- 3<sup>ème</sup> point    **Modification du règlement intérieur des Aides facultatives**, en lien avec la commission Solidarité Active du 24 mai 2022
- 4<sup>ème</sup> point    **Manifestations** durant la Semaine Bleue du 3 au 9 octobre
- 5<sup>ème</sup> point    **La Résidence Autonomie « Dr Guy Comeau-Montasse »** : Point sur les logements disponibles et sur la question de l'astreinte exceptionnelle
- 6<sup>ème</sup> point    **Les permanences sociales** au sein du CCAS de Mouy
- 7<sup>ème</sup> point    **Le colis de Noël** : choix du prestataire (temps de dégustation)
- 8<sup>ème</sup> point    **Décision du Conseil d'Administration prises en vertu de l'article 21 du décret N° 95-562 du 6/05/1995**
- 9<sup>ème</sup> point    **Questions diverses**

### **Déroulement de la séance :**

La séance débute sous la présidence de Monsieur MAUGER Philippe, Maire de Mouy et Président du C.C.A.S., qui procède à l'appel :

Administrateurs présents :

Monsieur : MAUGER, LTEIF.

Mesdames : ROMIEU, DEXTRE, SEBIH

Administrateurs excusés :

Mesdames : PATOUX, LACROIX, MOREL.  
Mme LACROIX ayant donné pouvoir à Mme ROMIEU  
Mme MOREL ayant donné son pouvoir à M MAUGER

Secrétaire de séance : Madame ROMIEU

Le quorum est atteint.

**1<sup>er</sup> point** - **Approbation** du compte rendu précédent

Le compte rendu de la séance du 21 juin 2022 est adopté à l'unanimité.  
L'assemblée questionne le point concernant les dettes de loyer à la résidence autonomie. Il est convenu qu'un point global sur cette question sera fait lors du CA d'octobre 2022.

**2<sup>ème</sup> point** - **Mise en place de la nouvelle nomenclature budgétaire** (Passage à la nomenclature M 57)

Pour le CCAS, en janvier 2023, s'effectuera le passage de la nomenclature M 14 à celle de la M 57. La résidence autonomie reste sur la nomenclature M 22 qui est hospitalière.

**3<sup>ème</sup> point** - **Modification du règlement intérieur des Aides facultatives**, en lien avec la commission Solidarité Active du 24 mai 2022

L'aide financière doit être un tremplin pour permettre de travailler le parcours d'insertion de la personne. Le CCAS doit travailler en lien avec les différents partenaires qui font de l'accompagnement social.

Concernant la modification du règlement intérieur, il est validé, que suite à la commission Solidarité active du 24 mai 2022, les montants minimums et maximums apparaissent afin que cette la fourchette permette une certaine souplesse dans l'attribution des aides.

**4<sup>ème</sup> point** - **Manifestations** durant la Semaine Bleue du 3 au 9 octobre

Mme GANCE, directrice aux affaires sociales, présente à l'assemblée les manifestations prévues dans le cadre de la Semaine Bleue :

- Le forum Séniors le 3 octobre de 14h30 à 17h30 à la salle des fêtes Alain Bashung
- Le loto intergénérationnel réservé aux résidents de la résidence Autonomie et aux enfants du pôle enfance le 5 octobre de 14h30 à 16h30 à la résidence Autonomie
- La porte ouverte de la Résidence Autonomie le 7 octobre de 15h30 à 18h
- La sortie au Marché fermier proposée à tout mouysard de plus de 60 ans le 9 octobre

Ces manifestations ont été validées à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

**5<sup>ème</sup> point La Résidence Autonomie « Dr Guy Comeau-Montasse » :** Point sur les logements disponibles et sur la question de l'astreinte exceptionnelle

Mme GANCE fait un point sur l'ensemble des logements inoccupés.

N° LOGEMENT	TYPE DE LOGEMENT	ÉTAT GENERAL	LOUABLE EN L'ETAT	Commentaires
8 (RDC)	T1	MEUBLE		LOGEMENT URGENCE
13 (1 <sup>er</sup> étage)	T1	VIDE	OUI	Devrait être loué au 15 septembre
22 (1 <sup>er</sup> étage)	T1	A VIDER	NON	Courrier des petits enfants de l'ancienne locataire vient d'arriver pour nous autoriser à le vider. (A réserver pour le dossier 2 en traitement)
24 (2 <sup>ème</sup> étage)	T1	VIDE	NON	Grand nettoyage d'appartement à faire.
28 (2 <sup>ème</sup> étage)	T2	VIDE	OUI	
41 (3 <sup>ème</sup> étage)	T2	VIDE	OUI	
46 (3 <sup>ème</sup> étage)	T1	VIDE	OUI	(A réserver pour le dossier 3 en traitement)

3 Dossiers sont en cours de traitement pour un T1. De plus, nous devons faire le point avec une résidente pour un changement d'appartement.

De plus, il est validé le principe d'une permanence téléphonique en cas de besoin. Il faudra ajouter ce point dans le règlement intérieur et le communiquer aux résidents.

**6<sup>ème</sup> point Les permanences sociales** au sein du CCAS de Mouy

Un tableau récapitulatif des permanences sociales au CCAS est présenté. Il permet de voir la forte affluence des partenaires le mardi. De ce fait, il est travaillé avec différents partenaires des changements de jour afin que le lundi soit aussi concerné par ces permanences.

Il est à noter la nouvelle permanence sociale tenue par une CESF de l'association Graines de pays.

Le dernier point concerna la communication vers les mouysards de ces permanences. Il est validé que nous appuierons, en particulier, sur le prochain « Actu Mouy ».

Permanences sociales					
Lundi					
Mardi	<b>Réseau coup de main</b> à la journée	<b>ADIL</b> Le 4 <sup>ème</sup> mardi matin de chaque mois	<b>AG2R</b> Le 1 <sup>er</sup> mardi après-midi de chaque mois	<b>APSJ O</b> Le 2 <sup>ème</sup> mardi après-midi de chaque mois	<b>Graines de Pays,</b> « Démarches administratives en ligne » Mise en place au 20 septembre, deux mardis après-midi par mois.
Mercredi	<b>Permanence logement de Mme BERAULT,</b> Actuellement le mardi après-midi, à déplacer au mercredi après midi				
Jeudi	<b>CARSAT</b> à la journée, 2 fois par mois (permanence sociale <u>et non retraite</u> )			<b>ADIL</b> 3 <sup>ème</sup> jeudi après-midi de chaque mois	
Vendredi					

**7<sup>ème</sup> point**    **Le colis de Noël** : choix du prestataire (temps de dégustation)

Suite à la dégustation, le colis de l'entreprise Lou BERRET a été retenu à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration présents soit : 16.90 TTC pour 1 personne et 32.90 TTC pour 2 personnes.

**8<sup>ème</sup> point**    **Décision du Conseil d'Administration prises en vertu de l'article 21 du décret N° 95-562 du 6/05/1995**

Monsieur le Président indique que six décisions concernent des contrats de séjour à la résidence autonomie, deux décisions : des contrats de location des logements solidaires, une décision : la signature de la convention « chorale » pour enrichir la porte ouverte à la Résidence Autonomie, cinq décisions : le remboursement de caution.

**9<sup>ème</sup> point**    **Questions diverses**

Les membres du Conseil d'Administration n'ont pas de question car ils estiment les avoir posées au fur et à mesure.

Une seule question subsiste malgré tout et concerne le Conseil de Vie Sociale de la Résidence Autonomie. A priori, il s'est réuni pour la dernière fois en novembre 2021. Nous convenons que pour le prochain CA, nous retravaillerons sur sa composition et sur le fait qu'il se réunisse avant la fin de l'année 2022.

Fin de la séance à 17h30